

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Etude accompagnement des projets de valorisation du patrimoine
des 42 communes du CDRA

Cahier des charges

- 1- Présentation du contexte
- 2- Les objectifs de la mission
- 3- Contenu de la mission
- 4- Organisation et gouvernance
- 5- Etapes de réalisation
- 6- Règlement de la consultation

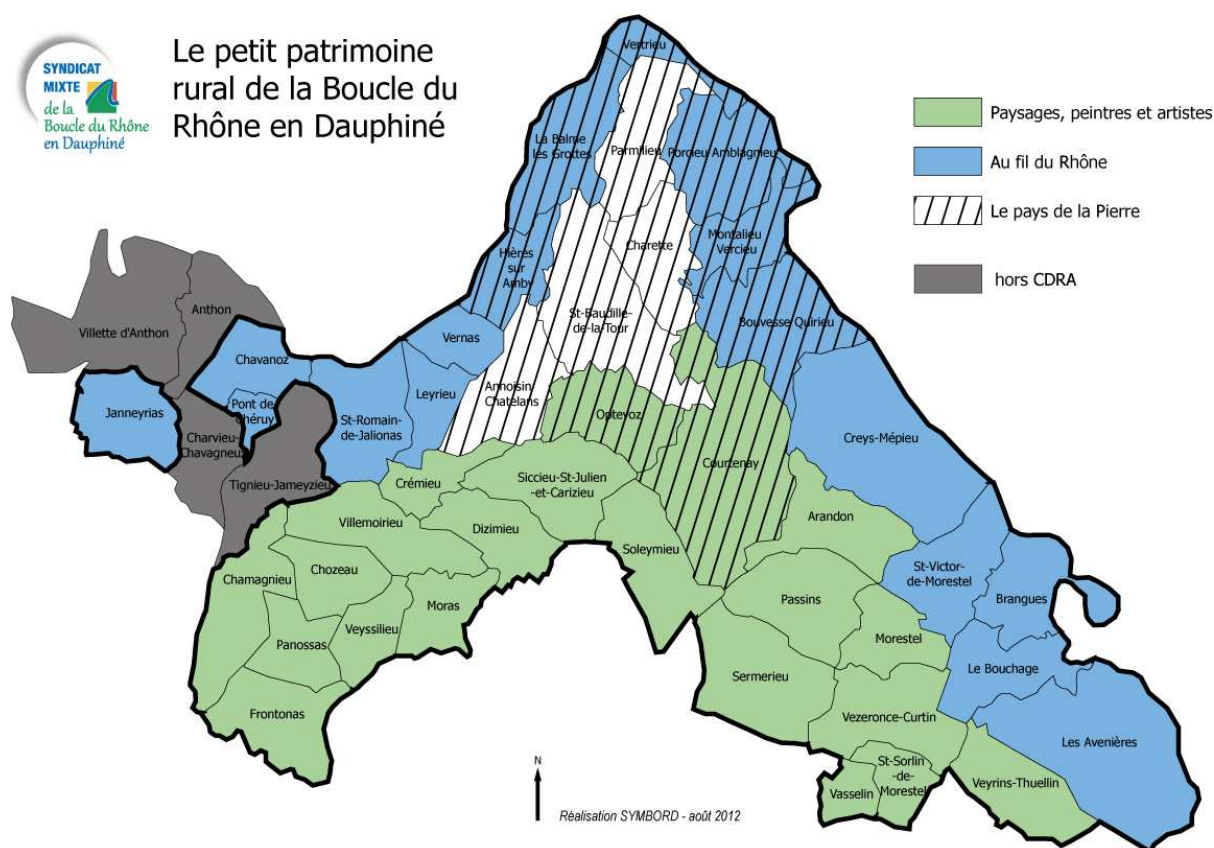
1/ Présentation du contexte

Le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD) est situé à l'extrême nord du département de l'Isère. Il porte :

- Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur 3 Communautés de Communes : L'Isle Crémieu, le Pays des Couleurs, Porte Dauphinoise de Lyon Satolas et une commune indépendante : Tignieu-Jamezieu, soit 46 communes.
- Le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) sur les Communautés de Communes de L'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs et sur 3 communes de la Communauté de communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas : Chavanoz, Pont-de-Chéruy et Janneyrias, soit 42 communes.

La plus grande partie du territoire est ponctuée d'éléments urbains, vernaculaires, paysagers, diversifiés et variés (maisons fortes, lavoirs, patrimoine industriel...). Ce patrimoine est encore trop peu mis en valeur et préservé. Aussi, il semble nécessaire de développer les projets patrimoniaux en termes de valorisation touristique, mais aussi de connaissance et d'appropriation par la population locale.

Dans le cadre de l'action 2-4 du CDRA « inventaire, préservation et mise en valeur des différents types de patrimoine bâti rural », un inventaire de tous les éléments des 42 communes a été réalisé par la Maison du Patrimoine de Hières-sur-Amby en 2010-2011. Près de 1 550 éléments ont été répertoriés et classés en 3 catégories : « Pays de Pierre », « Au Fil du Rhône » et « Paysages, peintres et artistes ».



Suite à cela un inventaire qualitatif a été réalisé en 2011 : 1 ou 2 éléments à restaurer par commune ont été sélectionnés. Des travaux de restauration/sauvegarde sont en cours ou ont été réalisés.

La Maison de la Pierre au Ciment de Montalieu-Vercieu accompagne ces communes dans leurs travaux de restauration.

Le schéma de valorisation du petit patrimoine de la Boucle du Rhône en Dauphiné a été défini suite à l'inventaire et des actions prioritaires à mettre en œuvre ont été identifiées s'inscrivant dans les 3 grandes thématiques. Dans ce cadre, une charte graphique a été validée en décembre 2011 et le prestataire fournissant des panneaux signalétiques a été sélectionné suite à un marché public de fournitures en avril 2012.

La première action concrète de mise en valeur du patrimoine de la Boucle du Rhône en Dauphiné dans le cadre du CDRA est la réalisation d'une exposition itinérante. 43 panneaux ont ainsi été élaborés pour chacune des communes du territoire. Ils présentent les patrimoines caractéristiques de ces communes et offrent ainsi un aperçu des richesses de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

De même, chaque élément communal restauré est ensuite valorisé avec un panneau descriptif.

D'autres projets de valorisation ont été identifiés et doivent désormais être mis en œuvre :

- ⇒ Création de sentiers thématiques et routes touristiques, élaboration de 3 tables d'orientation, de topoguides, organisation d'un événement sur le patrimoine, etc.

2/ Les objectifs de la mission

Le SYMBORD est maître d'ouvrage des projets de valorisation du patrimoine. Il souhaite aujourd'hui faire appel à un prestataire extérieur pour l'accompagner dans les projets de valorisation du patrimoine sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire 42 communes.

Le travail d'étude devra aboutir à la définition, au chiffrage de chaque projet et à la création d'outils de valorisation du petit patrimoine.

3/ Contenu de la mission

Les études réalisées et les outils élaborés devront permettre la mise en valeur du patrimoine répertorié dans l'inventaire.

L'offre devra être pensée et valorisée en tenant compte des équipements existants (parkings et lieux de stationnement, sentiers PDIPR, itinéraire ViaRhôna...) et des autres projets de mise en valeur touristique du patrimoine.

Tous les outils de valorisation devront utiliser la charte graphique qui a été choisie par le SYMBORD. Les objectifs sont de fournir des informations claires aux visiteurs, qu'ils soient issus de la population locale ou non. Un même type de lecture devra être proposé sur tous les supports pour harmoniser les informations sur le territoire.

▪ **Conception des routes touristiques et sentiers thématiques :**

- Sentier d'interprétation autour de la pierre, des mariniers et du Rhône (communes de Montalieu-Vercieu et Porcieu-Amblagnieu), et route touristique de la pierre (cf. carte ci-dessus)
- Sentier sur le patrimoine industriel du bassin de la Bourbre (communes de Chavanoz et de Pont-de-Chéruy)

- Deux routes touristiques des Peintres (cf. carte ci-dessus)

⇒ **Phase pré-opérationnelle = études de faisabilités :**

- Vérifier l'opportunité et la faisabilité de chaque projet selon les itinéraires retenus (sur des chemins/sentiers existants)

⇒ **Phase opérationnelle = élaboration d'outils de valorisation** (étude type avant-projet sommaire et avant-projet définitif) :

- Création des outils de valorisation pour ces sentiers et routes thématiques : bornes et livrets et/ou panneaux d'interprétation, signalétique d'accueil, etc.
- Conception d'un topoguide pour chaque route touristique

- Chaque outils devra être conçu jusqu'à la validation du bon à tirer pour la création du support par un prestataire extérieur.

- **Conception de trois tables d'orientation** (format 1200x600)

- ⇒ **Réalisation de ces tables** (textes, photos, graphisme, etc.) jusqu'à la validation du bon à tirer

- **Organisation d'un évènement annuel**

- ⇒ Proposer et organiser une « fête » **du patrimoine** chaque année présentant et promouvant le patrimoine du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné (chaque année à la fin du printemps / début de l'été)

- **Proposer d'autres outils de valorisation du patrimoine** : (avec une sorte d'avant projet sommaire pour chacun et une estimation pour la réalisation de chaque projet – la conception sera réalisée en option à cette mission par le prestataire en fonction de la faisabilité et des choix pour chaque projet)

- ⇒ Animer un groupe de travail pour mesurer la faisabilité du projet de création de 3 **livrets du patrimoine** (un par grande thématique - cf. carte ci-dessus) et d'une **carte de territoire** sur le tourisme et le patrimoine.
- ⇒ Proposer l'organisation d'un **concours photo** à l'occasion de l'évènementiel par exemple
- ⇒ Proposer la réalisation d'un **support pédagogique et ludique** ciblant plus particulièrement les jeunes publics

- **Etudier l'opportunité et la faisabilité** d'un complément d'information sur la valorisation par un **système de QR codes ou de puces** renvoyant à une base de documents multimédias.

4/ Organisation-Gouvernance

Le maître d'ouvrage de cette action est le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD), en partenariat avec les Communautés de Communes du Pays des Couleurs et de l'Isle Crémieu, les communes de Chavanoz, Janneyrias et Pont-de-Chéruy.

Aussi, afin d'assurer le suivi tout au long de l'étude, le comité de pilotage Patrimoine pilotera l'étude. Ce comité de pilotage est composé d'élus et techniciens du SYMBORD, de 3 représentants de la CCIC et de la CCPC, d'un représentant des communes de Chavanoz, Janneyrias et Pont-de-Chéruy, de techniciens de la Région, du Département, et le CAUE.

En outre, un comité restreint de suivi technique réunissant les élus référents et les techniciens des collectivités concernées accompagnera le travail du bureau d'études retenu et prendra des options d'orientation en fonction des préconisations du bureau d'études.

Le bureau d'études retenu devra par ailleurs entrer en contact avec l'ensemble des communes concernées, ainsi que les associations locales, afin de les informer du travail en cours et de consulter les données déjà acquises.

5/ Etapes de réalisation

Pour chaque projet, le prestataire retenu devra travailler en étroite collaboration avec l'animateur tourisme et patrimoine du SYMBORD et en constante concertation avec la collectivité concernée par le projet. Chaque projet devra être soumis à validation du Syndicat Mixte et des collectivités concernées. Des temps de validation des travaux seront donc prévus avec le comité de pilotage patrimoine et/ou le comité restreint avant l'approbation finale.

Tous les financements des outils de valorisation prioritaires définis devront être engagés avant la fin du CDRA, soit décembre 2014. Ainsi, pendant la première année l'ensemble des outils de valorisation devront être définis et les éventuelles études préalables aux projets réalisées. Pour chaque élément travaillé, le bureau d'études retenu s'engage à fournir une version papier à la commune, à la communauté de communes et au SYMBORD.

6/ Règlement de la consultation

Pièces et éléments à produire

Les candidats devront fournir les informations, références et éléments suivants :

- Présentation de la société (équipe, moyens, compétences)
- Proposition méthodologique et planning de mise en œuvre
- Références sur une prestation comparable à celle de l'objet de l'appel à candidature (maximum 5 références)
- Tarif de la prestation «accompagnement valorisation du patrimoine» dans son ensemble (tranche ferme + optionnelle) en tarif TTC (les montants doivent être exprimés en euros et toutes charges comprises).
- Acte d'engagement (DC3)

Critères de sélection des offres

La sélection se fera en fonction des critères ci-dessous :

- qualité de la proposition (40%)
- coût proposé pour la prestation (40%)
- délais d'exécution (20%)

Délai de réponse

Mercredi 21 novembre 2012 à 17 heures

Délai d'étude

Deux années civiles à compter de la réception de la lettre de mission par le SYMBORD.

Modalités de réponse

Les offres sont envoyées par voie postale à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
Maison Mestrallet - 2ème étage
19 cours Baron Raverat
38460 Crémieu.

Les plis doivent être soit remis contre récépissé au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00, soit envoyés en recommandé avec avis de réception postale à l'attention de Monsieur le Président, à la même adresse.

Les plis devront impérativement porter les mentions suivantes :

« **Etude accompagnement des projets de valorisation du patrimoine** »